

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 09 octobre 2007

N° 2007-18



Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil sept, le 09 octobre 2007 à quinze heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	02 octobre 2007	

Présents : MM. CAMBON, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, QUEREILHAC, ROUCOLLE, SAUDEDE et STEIN

Absents excusés : MM. ANDRIEU, ASTRUC, COLLIN, DAGEN, MOIGNARD, NONORGUES et ROSET.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Décision Modificative n°1 pour 2007.

Le Président soumet aux membres du Comité Syndical un projet de Décision Modificative n°1 concernant les différentes opérations suivantes strictement équilibrées en dépenses et recettes :

- les réimputations à effectuer en accord avec M. le Payeur Départemental,
- la traduction budgétaire de décisions intervenues depuis le vote du BP,
- les autres opérations (virements, ...).

I. Réimputations

Ces opérations concernent :

- a) la réimputation au compte 65715 (subvention d'équipement) du crédit de 270 000 € affecté à la participation du Syndicat à la reconstruction des locaux techniques d'Auvillar, Caylus et Nègrepelisse (3 x 90 000 €) imputé initialement au compte 1315-03. S'agissant d'une dépense entrant dans le cadre global de l'opération d'aménagement des quais, celle-ci doit être supportée à la base par la section d'investissement, ce qui entraîne les mouvements d'ordre suivants prévus par la présente DM :
 - transfert de charges :
 - 270 000 € en dépenses d'ordre à l'article 4815,
 - 270 000 € en recettes d'ordre à l'article 7918.

- amortissement du transfert de charges sur la durée de l'emprunt réalisé pour l'aménagement des quais (15 ans) soit :
 - 18 000 € (270 000 / 15) en dépenses d'ordre à l'article 6812 (dotation aux amortissements),
 - 18 000 € en recettes d'ordre à l'article 4815.
- b) la réimputation en recettes à l'article 74758 de cette participation (90 000 €) pour la part correspondant aux compétences assurées par le Syndicat Départemental (compétences transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron) imputée initialement à l'article 1325.

Cette opération entraîne un ajustement corrélatif (augmentation de 90 000 €) du virement prévu entre sections au BP :

- + 90 000 € en dépenses d'ordre à l'article 023,
- + 90 000 € en recettes d'ordre à l'article 021.

- c) Réimputations des remboursements anticipés d'emprunts :

Il s'agit des modifications suivantes :

- 123 800 € à l'article 1641 au lieu de l'article 1641-07 pour le remboursement de l'emprunt « relais » TVA contracté pour l'acquisition des matériels de transport,
- 97 500 € à l'article 1641 au lieu de l'article 1641-05 pour le remboursement anticipé partiel correspondant à la subvention exceptionnelle attribuée par l'ADEME pour la réhabilitation de la décharge de Réalville.

II. Décisions intervenues depuis le vote du BP

Le Président rappelle que lors de la réunion du 7 août 2007, les deux décisions suivantes ont été prises :

- a) le lancement d'une consultation pour l'équipement en conteneurs métalliques des différentes déchetteries en cours d'aménagement et dont le transfert au Syndicat Départemental est d'ores et déjà prévu.

La prise en compte de cette décision fait l'objet des inscriptions budgétaires suivantes :

- 200 000 € en dépenses au compte 2188-11,
- 200 000 € en recettes au compte 1641-11.

- b) lors de la même réunion, le Comité Syndical a approuvé l'attribution d'une participation exceptionnelle de 23 977 € pour la réalisation d'aménagements de sécurité sur la voie communale desservant le quai de Nègrepelisse compte tenu notamment de son utilisation par le secteur du Quercy Caussadais.

Cette décision donne lieu, dans la présente DM, aux inscriptions budgétaires suivantes :

- + 24 000 € à l'article 65714,
- 24 000 € à l'article 2313-03.

Le même principe de « transfert de charges » prévu pour la reconstruction des locaux techniques s'applique dans ce cas :

- Transfert de charges :
 - 24 000 € en dépenses d'ordre à l'article 4815 portant l'inscription totale de ce compte à 294 000 € (270 000 + 24 000),
 - 24 000 € en recettes d'ordre à l'article 791 portant l'inscription totale de ce compte à 294 000 €.
- Amortissement du transfert de charges (sur 15 ans) :
 - 1 600 € (24 000 / 15) en dépenses d'ordre à l'article 6812 portant l'inscription totale de ce compte à 19 600 € (18 000 + 1 600),
 - 1 600 € en recettes d'ordre à l'article 4815 portant l'inscription totale de ce compte à 19 600 €.

III. Autres mouvements

Il s'agit :

- d'un virement entre compte pour l'aménagement de la déchetterie de Montaigu :
 - 9 000 € à l'article 2111-10 (terrains),
 - + 9 000 € à l'article 2313-10 (travaux).
- d'un ajustement de 0.70 € au titre des amortissements 2007 :
 - 0.70 € en dépenses à l'article 6811,
 - 0.70 € en recettes à l'article 28183.
- de l'ajustement du virement entre sections dû au solde des mouvements de la présente DM :
 - 19 600.70 € en dépenses d'ordre à l'article 023 (virement à la section d'investissement),
 - 19 600.70 € en recettes d'ordre à l'article 021 (virement de la section de fonctionnement).

*
**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 selon le détail figurant en annexe,
- d'autoriser le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la conclusion, le moment venu, de l'emprunt de 200 000 € prévu par la présente DM pour le financement des acquisitions de matériel.

*Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 17 OCT. 2007

ET DE SA PUBLICATION LE 17 OCT. 2007

Montauban, le 18 OCT. 2007

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2007

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à section inestissement	19 600.70 E			
D 023 : Virement à section inestissement		90 000.00 E		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	19 600.70 E	90 000.00 E		
D 65714 : Communes		24 000.00 E		
D 65715 : Groupement de collectivités		270 000.00 E		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		294 000.00 E		
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		0.70 E		
D 6812 : Dot.amort.charges d'exploit.		19 600.00 E		
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		19 600.70 E		
R 74758 : Autres subvent° et participat°				90 000.00 E
TOTAL R 74 : Dotations et participations				90 000.00 E
R 7918 : Autres transferts de charge fonc				294 000.00 E
TOTAL R 79 : Transfert des charges				294 000.00 E
Total	19 600.70 E	403 600.70 E		384 000.00 E
INVESTISSEMENT				
D 1315-03 : QUAIS DEFINITIFS	270 000.00 E			
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	270 000.00 E			
D 1641 : Emprunts en euros		97 500.00 E		
D 1641 : Emprunts en euros		123 800.00 E		
D 1641-05 : Réhabilitation Decharge Réalvill	97 500.00 E			
D 1641-07 : Acquisition matériel transfert	123 800.00 E			
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	221 300.00 E	221 300.00 E		
D 2111-10 : Déchetterie Montaigu de Quercy	9 000.00 E			
D 2188-11 : Conteneurs déchetteries		200 000.00 E		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 000.00 E	200 000.00 E		
D 2313-03 : QUAIS DEFINITIFS	24 000.00 E			
D 2313-10 : Déchetterie Montaigu de Quercy		9 000.00 E		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	24 000.00 E	9 000.00 E		
D 4814 : Fonds de concours org. publics		0.00 E		
D 4815 : Subv.équipement de tiers		294 000.00 E		
TOTAL D 481 : Charges à répartir plusieurs exe		294 000.00 E		
R 021 : Virement de la section de fonct			19 600.70 E	
R 021 : Virement de la section de fonct				90 000.00 E
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.			19 600.70 E	90 000.00 E
R 1325 : Groupements de collectivités			90 000.00 E	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			90 000.00 E	
R 1641-11 : Conteneurs déchetteries				200 000.00 E
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				200 000.00 E
R 28183 : Matériel de bureau informatique				0.70 E
TOTAL R 28 : Amortissement des immos				0.70 E
R 4814 : Fonds de concours org. publics				0.00 E
R 4815 : Subv.équipement de tiers				19 600.00 E
TOTAL R 481 : Charges à répartir plusieurs exe				19 600.00 E
Total	524 300.00 E	724 300.00 E	109 600.70 E	309 600.70 E
Total Général		584 000.00 E		584 000.00 E

RECU A LA PREFECTURE

17 OCT. 2007